



A Monsieur l'Inspecteur d'Académie de la Marne

Section Marne

Objet : Consignes aux personnels / Covid-19

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Je me permets de revenir vers vous au moment où Monsieur le Premier Ministre vient d'annoncer des mesures contraignantes pour les français sur la gestion de la crise du Covid-19.

La situation sanitaire évolue de jour en jour, et nos collègues, enseignants et non enseignants sont inquiets et nous le témoignent de plus en plus, depuis ce vendredi. "Y a-t-il réellement nécessité de tenir les établissements scolaires ouverts ?" est une question récurrente, d'autant que Monsieur le Premier ministre a annoncé qu'un maximum de français devrait rester à domicile.

Le SE-Unsa considère que, dans cette situation inédite, il convient de faire preuve à la fois de responsabilité, professionnalisme et civisme. Cependant, les personnels ne doivent pas inutilement être exposés et envoyés sur leur lieu de travail alors que des aménagements de bon sens peuvent se faire (« télétravail »). La continuité pédagogique en présentiel ne doit pas primer sur la préservation de la santé.

Nous souhaitons que soient très rapidement clarifiées les dispositions mises en place pour assurer le service, sans qu'il soit obligatoire de venir dans les établissements à partir de ce lundi 16 mars.

Nous avons conscience qu'il va falloir s'organiser sur un temps long.

Nous pensons, qu'il n'est pas normal de demander une autorisation d'absence lorsqu'on doit garder ses enfants à domicile, ou lorsque l'on est en fragilité de santé, dans la mesure où l'on assure la continuité pédagogique (ou le travail administratif) à distance.

Le service, dans des conditions exceptionnelles, certes, est bien assuré et nos collègues ne sont donc pas absents mais travaillent autrement.

En attendant les directives précises, et communes à l'ensemble des circonscriptions, nous avons donné la consigne suivante à nos collègues :

- Garde de ses propres enfants à domicile : se signaler par mail auprès de l'IEN être dans cette situation et indiquer que la continuité pédagogique est mise en œuvre en liaison avec l'équipe.
- Difficultés de santé : se signaler auprès de l'IEN, et éventuellement prendre contact avec le médecin de prévention. Indiquer sa possibilité d'assurer la continuité pédagogique.
- Femmes enceintes : se signaler auprès de l'IEN (justificatif adéquat) et indiquer assurer la continuité pédagogique.

Il nous semble donc qu'il serait judicieux de mettre en place un formulaire plus adapté aux circonstances qu'une classique demande d'autorisation d'absence, qui est contradictoire avec la position d'activité en "télétravail".

Nous souhaitons vivement que, si la consigne ministérielle persiste de garder les établissements scolaires ouverts aux horaires habituels, il soit procédé à l'organisation d'un roulement entre personnels possiblement disponibles, en réduisant ce nombre de personnels au plus strict (deux par exemple dans le 1er degré, dans les grosses écoles). Dans le 2nd degré, les chefs d'établissement ont cette autonomie de décision.

Nous souhaitons également la clarification du service des Aesh et des enseignants qui ne sont pas en responsabilité de classe.

Nous souhaitons qu'il soit indiqué aux personnels des moyens simples de procéder à de la visioconférence, afin que l'équipe puisse se réunir « virtuellement ». Certaines équipes sont rompues à ces applications, d'autres non. Ces dispositions pourraient également servir au lien avec les familles.

Nous souhaitons que les collègues résidant loin de leur établissement, soient dispensés de déplacements. Pour le SE-Unsa, il vaudrait mieux cultiver et organiser le volontariat des collègues qui le pourront et le voudront et faire confiance aux équipes.

Je vous remercie de bien vouloir étudier nos propositions dans l'intérêt de tous, consciente que cette situation est complexe, traitée dans l'urgence et qu'elle nécessite des ajustements.

Membre du CHSCT départemental, je vous remercie également de nous recevoir ce lundi et dans ce cadre, j'aurai d'autres éclaircissements à vous demander.

Soyez assuré, Monsieur l'Inspecteur d'académie, de mon profond respect.

Aline Geeraerts

Secrétaire départementale du SE-UNSA Marne

51@se-unsa.org

06 14 25 31 19